

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 06	Fax : +32 (0) 69 89 05 04	Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE107 Société: Economie			
Ancien Code	SOCM1B07	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCO1070		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Lucie DESPATURE (lucie.despature@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE s'inscrit dans les cours généraux nécessaires à la poursuite de la formation. L'objectif est de doter les étudiants des outils nécessaires à une meilleure compréhension de leur environnement professionnel et de la société sous l'angle économique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
- 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
 - 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

Acquis d'apprentissage visés

Voir la fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B07A Economie générale 40 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B07A Economie générale 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

-

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2024-2025 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Economie générale			
Ancien Code	23_SOCM1B07A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO1071		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lucie DESPATURE (lucie.despature@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours s'inscrit dans les cours généraux nécessaires à la poursuite de la formation. L'objectif est de doter les étudiants des outils nécessaires à une meilleure compréhension de leur environnement professionnel et de la société sous l'angle économique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours, les étudiants seront capables de

- * décrire et analyser les réalités économiques et sociales qui caractérisent la société et leur environnement professionnel
- * décrire et expliquer le fonctionnement de l'économie nationale et mondiale
- * situer une entreprise/organisation dans un contexte plus large, en décrivant la rationalité des agents économiques
- * définir, identifier, décrire et expliquer les points de repère et les clés de compréhension des enjeux économiques qui conditionnent la pratique de la communication aujourd'hui
- * résumer, décrire, expliquer, interpréter et critiquer l'actualité économique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours débute par une introduction à l'économie, puis aborde les différentes écoles de pensée et les différents systèmes d'organisation de l'économie, la question du développement durable et enfin analyse le point de vue spécifique des ménages (fonction de consommation), des entreprises (fonction de production) et des organismes publics (nationaux et internationaux).

Démarches d'apprentissage

Cours magistral avec du temps d'échange et séances de questions/réponses.

De nombreux supports en lien avec le cours et l'actualité économique (articles, documentaires, podcasts, vidéos ...) sont proposés.

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors des séances, les modalités de l'évaluation et les attentes de l'enseignant sont clairement explicitées et présentées aux étudiants.

Séances de remédiation, à la demande.

Au terme des épreuves, les étudiants ont la possibilité de consulter leur copie.

Sources et références

- Les mécanismes de l'économie, C. Jaumotte Editions de Boeck
- Principes d'économie moderne, J. Stiglitz, de boeck
- Introduction aux principes de l'économie, A. De combrughe, de boeck

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Un syllabus mis en ligne sur Connect ED avec des notes de cours (résumé)
- Les documents et vidéos analysés au cours.

Les étudiants sont vivement invités à intégrer les compléments d'informations par une prise de note lors des cours. Des documents supplémentaires (schémas, extraits vidéo) peuvent être présentés lors des séances.

4. Modalités d'évaluation

Principe

1. Q1

Évaluation continue pour 10 % des points.

Évaluation écrite pour 50 % des points.

2. Q2

Travail pour 40% des points.

3. Au Q3

Examen écrit pour 100 % des points (matière Q1 + Q2).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10				
Période d'évaluation	Eve	50	Tvs	40	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Tvs = Travail de synthèse, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Chaque partie d'évaluation et/ou de travail (Q1 et Q2) doit être présentée : si l'une de ces parties n'a pas été présentée ou que le travail est remis en retard, la mention PP sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE.

Si l'étudiant sous certificat médical n'a pas pu présenter une partie d'examen, la mention CM sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).